



Venez parler logement en Maison départementale des solidarités !

Au Département de Maine-et-Loire, on vous accompagne aussi pour :

- › définir un **projet logement adapté** à vos besoins et à votre situation
- › **organiser l'entrée ou la sortie** de votre logement
- › être **plus à l'aise avec la gestion** de votre quotidien
- › **mieux comprendre et effectuer** les démarches administratives

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement social lié au logement, appelé ASLL !

Parlez-en avec un professionnel de la **Maison départementale des solidarités** la plus proche de chez vous !



Le **FSL accès** et le **FSL maintien** sont attribués sous conditions de ressources et en fonction de votre situation. Plus d'informations sur : maine-et-loire.fr/fsl

Contacts

Service logement du Département
de Maine-et-Loire
02 41 18 80 59 ou fsl@maine-et-loire.fr

*Le FSL est géré par le Département de Maine et Loire.
Ce fonds est alimenté par le Département, les bailleurs sociaux, les communes et EPCI, la Caf, la MSA et certains fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphonie.*

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire)  Département49

  Département de Maine-et-Loire

Entrée dans un nouveau logement, factures d'énergie, loyers...



des difficultés pour payer ?

**le Département peut vous
aider !**

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire)  Département49

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un coup de pouce financier pour :

L'entrée dans un nouveau logement



Les dépenses liées à votre logement en cas de dette



Vous rencontrez des difficultés financières au moment d'entrer dans votre nouveau logement ?

Le **FSL accès** peut vous aider à financer les frais d'accès à votre logement :

- › le dépôt de garantie
- › le premier mois de loyer
- › l'assurance habitation
- › le mobilier de première nécessité (lave-linge, réfrigérateur, sommier, matelas...)
- › les frais de déménagement

La demande d'aide est à déposer dès que vous avez une date d'entrée dans votre logement et au plus tard dans les 3 mois qui suivent la signature du bail.



Vous êtes locataire, propriétaire occupant, logé en résidence sociale ?

Vous rencontrez des difficultés financières pour assurer le paiement de factures liées à votre logement ?

Le **FSL maintien** peut vous aider à faire face aux factures impayées et dépenses liées à votre logement :

- › le loyer
- › les factures d'énergie (gaz, électricité, bois...)
- › les factures d'eau
- › l'assurance habitation
- › la facture de téléphone/internet



Vous souhaitez en savoir plus ?
Vous sollicitez ces aides ?

Prenez contact avec un(e) assistant(e) social(e) près de chez vous : Maison départementale des solidarités, CCAS, Caf, bailleur social, hôpital, service social de votre entreprise, résidences habitat jeunes...

- › constituez avec lui/elle votre dossier et transmettez-le avec les pièces justificatives nécessaires
- › le dossier sera étudié par le Département de Maine-et-Loire
- › une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais



Vous pouvez faire votre demande directement !

Vous pouvez demander les aides FSL accès et les aides FSL maintien (pour un impayé de facture d'énergie et pour une facture d'eau) **sur le site Internet du Département.**

- › téléchargez le formulaire de demande depuis le site Internet du Département
- › transmettez le dossier complet par mail à fsl@maine-et-loire.fr ou par courrier à Département de Maine-et-Loire- Service logement- CS 94 104 - 49 941 Angers Cedex 9

Besoin d'informations complémentaires ?



Contactez le service logement du Département de Maine-et-Loire au **02 41 18 80 59** ou fsl@maine-et-loire.fr

